

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASS I.F.J.R.(Institut Français pour

6 rue Maréchal Foch
64001 PAU CEDEX 01

Tél. 05.59.27.46.88

Fax.

APE : 9499z-

Siret : 802500280

ARCOS

Espace Crystal 2
Avenue du Moulin

64140 LONS

Tél. 05 59 14 07 14

Fax. 05 59 62 03 48

Courriel. contact@cabinet-arcos.net

Web. www.cabinet-arcos.net

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
compte de résultat	5
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
2. Détail des comptes	18
Bilan détaillé	19
compte de résultat détaillé	21
3. Autres informations	24
Liste simplifiée des immobilisations	26
Journal centralisateur par période	27
Balance générale	29

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 27/01/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association I.F.J.R.(Institut Français pour la Justice Restaurative) relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	212 807
Total des ressources	267 498
Résultat net comptable (Déficit)	-12 966

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LONS
Le 14/05/2024

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	18 175,73	15 859,11	2 316,62	4 173,72
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	20,00		20,00	20,00
Autres immobilisations financières	372,00		372,00	372,00
Total I	18 567,73	15 859,11	2 708,62	4 565,72
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	32 993,84		32 993,84	35 534,50
Autres créances	21 547,87		21 547,87	773,30
Divers				
Disponibilités	155 438,14		155 438,14	211 478,75
Charges constatées d'avance	118,80		118,80	118,80
Total II	210 098,65		210 098,65	247 905,35
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	228 666,38	15 859,11	212 807,27	252 471,07

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	186 382,87	252 077,97
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 966,08	-65 695,10
Situation nette (sous-total)	173 416,79	186 382,87
Total I	173 416,79	186 382,87
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	4 067,00	35 700,00
Total II	4 067,00	35 700,00
PROVISIONS		
Provisions pour charges	3 194,23	4 195,26
Total III	3 194,23	4 195,26
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 910,76	3 211,11
Dettes fiscales et sociales	30 106,17	22 981,83
Autres dettes	112,32	
Total IV	32 129,25	26 192,94
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	212 807,27	252 471,07

compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 195,00	1 405,00
Ventes de biens et de services	217 097,92	95 590,89
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	217 097,92	95 590,89
Produits de tiers financeurs	237 575,00	229 057,00
Concours publics et subventions d'exploitation	224 070,00	229 057,00
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	13 505,00	
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	1 001,03	3 973,35
Utilisation des fonds dédiés	35 700,00	30 750,00
Autres produits	6 341,31	8 001,95
Total I	498 910,26	368 778,19
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	176 924,36	114 368,62
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 487,78	2 912,58
Salaires et traitements	278 810,53	233 516,59
Charges sociales	46 225,90	44 153,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 402,09	2 670,04
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	4 067,00	35 700,00
Autres charges	253,39	1 220,99
Total II	512 171,05	434 542,25
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 260,79	-65 764,06
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	344,71	68,96
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	344,71	68,96
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	344,71	68,96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-12 916,08	-65 695,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	50,00	
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	50,00	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-50,00	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	499 254,97	368 847,15
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	512 221,05	434 542,25
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 966,08	-65 695,10
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I.F.J.R.(Institut Français pour la Justice Restaurative)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 212 807 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 12 966 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 631	545		18 176
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 631	545		18 176
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	20			20
- Prêts et autres immobilisations financières	372			372
Immobilisations financières	392			392
ACTIF IMMOBILISE	18 023	545		18 568

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		545		545
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		545		545
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 457	2 402		15 859
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 457	2 402		15 859
ACTIF IMMOBILISE	13 457	2 402		15 859

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 55 033 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	372		372
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 994	32 994	
Autres	21 548	21 548	
Charges constatées d'avance	119	119	
Total	55 033	54 661	372
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	32 994
Divers - produits à recevoir	21 500
Total	54 494

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 195		1 001		3 194
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	4 195		1 001		3 194
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			1 001		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 32 129 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 911	1 911		
Dettes fiscales et sociales	30 106	30 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112	112		
Produits constatés d'avance				
Total	32 129	32 129		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 911
Dettes provis. pr congés à payer	13 746
Charges sociales s/congés à payer	3 392
Formation continue CIF	9
Total	19 058

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	119		
Total	119		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Formations	97 560
Supervision	2 300
facturation frais de gestion	
Frais d'hébergement et déplacements	43 236
Evaluation	1 300
Sensibilisation	10 667
Accompagnement	34 902
Prestations	388
Activités annexes et frais gestion	26 746
Cotisations	1 195
TOTAL	218 293

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		224 070				224 070
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						224 070

MAURICE BIRADE

ESC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE
RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

**ASSOCIATION INSTITUT FRANÇAIS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE
(IFJR)**

**6, Avenue Maréchal Foch
64000 - PAU**

MAURICE BIRADE

ESC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE
RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE

Association INSTITUT FRANÇAIS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE (IFJR)

Siège social : 6 , Avenue Maréchal Foch

64000 - PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux Membres de l'Association ,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale , j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSTITUT FRANÇAIS DE LA JUSTICE RESTAURATIVE (IFJR) relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 , tels qu'ils sont joints au présent rapport . Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date .

Je certifie que les comptes annuels sont , au regard des règles et principes comptables français , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice .



FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France . J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion .

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport .

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables , sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport , et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

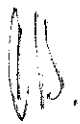
Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations , je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé , selon mon jugement professionnel , ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués , sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant . Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément .

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

J'ai également procédé , conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France , aux vérifications spécifiques prévues par la loi .



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels .

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives , que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs .

Lors de l'établissement de comptes annuels , il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation , de présenter dans ces comptes , le cas échéant , les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation , sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité .

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration .

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels . Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives . L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance , sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative . Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent , prises dans leur ensemble ou en cumulé , influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci .

Comme précisé à l'article L.823-10-1 du code de commerce , ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France , le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit .



En outre :

- * il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives , que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs , définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques , et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion . Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur , car la fraude peut impliquer la collusion , la falsification , les omissions volontaires , les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne .
- * il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance , et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne .
- * il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction , ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels .
- * il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et , selon les éléments collectés , l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation . Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport , étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation . S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative , il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou , si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes , il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier .
- * il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle .

Bizanos , le 20 Mai 2024



Maurice BIRADE

Commissaire aux comptes